

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 98.00.382.009.0 DU 5 JUIN 1998

Compteur d'eau froide SCHLUMBERGER modèle P 50 (CLASSE B OU C)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 9, rue Ampère, 71031 Mâcon, France.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 50, avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge, France.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 89.0.01.384.9.0 du 15 septembre 1989 (1) déjà complété par les certificats n° 93.00.382.001.0 du 10 février 1993 (2), n° 93.00.382.005.0 du 26 mars 1993 (3), n° 93.00.382.007.0 du 26 avril 1993 (4), n° 96.00.382.001.0 du 20 février 1996 (5), n° 96.00.382.010.0 du 12 décembre 1996 (6).

CARACTERISTIQUES

Le compteur d'eau froide SCHLUMBERGER modèle P 50 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités par l'entraînement du totalisateur réalisé par des aimants disposés face à face pour les versions équipées d'un totalisateur type TS ou TSS.

Les compteurs ainsi équipés ont les caractéristiques suivantes :

Débit nominal (m ³ /h)	1,5 ou 2,5	
Diamètre nominal (mm)	20	
Longueur totale (mm)	190	
Pression maximale (bar)	16	
Perte de pression à Q _{max} (bar)	1	
Type de totalisateur	TS	TS ou TSS
Portée (m ³)	9 999	
Echelon de chiffraison (dm ³)	0,01	0,1
Echelon de vérification (dm ³)	0,005	0,02

(1) Revue de Métrologie, septembre 1989, page 1117.

(2) Revue de Métrologie, février 1993, page 260.

(3) Revue de Métrologie, mars 1993, page 431.

(4) Revue de Métrologie, avril 1993, page 603.

(5) Revue de Métrologie, mai 1996, page 79.

(6) Revue de Métrologie, mars 1997, page 590.



INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle reste inchangé.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez le fabricant sous la référence DA 05-136.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 15 septembre 1999.

ANNEXE

Dessin n° 6569.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6569
COMPTEUR D'EAU FROIDE SCHLUMBERGER, P 50

Compteur P 50 avec totalisateur TS face à face (version avec pré-équipement «cible»)

